



FLOREAL

Forêt Privée de LORRAINE Et ALSACE

Mars 2007 - N° 68
PARUTION TRIMESTRIELLE



Edito

Photo : Noël Florimond

SOMMAIRE

Edito	p 1
Actualité : Bois d'industrie, énergie, biomasse Le grand chambard !	p 2-3
Economie : Association de propriétaires Mognéville, en Meuse	p 4
Homme des bois : Jérôme de Pourtalès Sylviculteur, producteur, consommateur, administrateur	p 5
Technique : La gestion du recrû, un ami à accompagner	p 6-7
Arbre au vert : Biodiversité, tu me plais ! L'art de la faire rimer avec gestion	p 8
Parole à Philippe Bernard-Michel La propriété privée reste fragile	p 9
Autour de Nous : Jérôme Martinez Pefc, le certificat de bonne conduite de vos forêts	p 10
Au coin du bois : Rencontrons-nous 2006 Quelques éléments de bilan	p 11
De feuilles en aiguilles : Nos brèves	p 12
Le Voyage forestier	

Après le long hiver de l'an dernier, nous sortons cette année d'un long automne. Les forestiers retournent dans leurs bois (certains n'en sont pas sortis !), pour planter, dégager, élaguer, dépresser... avant le démarrage d'une saison de végétation qui s'annonce bien précoce cette année. Vont ainsi ressortir des garages les outils traditionnels, tels que tronçonneuses, pioches, scies, débroussailluses...

Mais aujourd'hui les outils du forestier privé ne sont pas seulement au garage ! Le C.R.P.F., les coopératives et groupements, les syndicats sont, chacun dans leur rôle, des outils au service des propriétaires. Le Plan Simple de Gestion, le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles, le P.E.F.C., davantage que des contraintes, sont autant d'outils pour mieux gérer vos forêts et commercialiser vos bois.

Que l'on songe également aux guides pour l'identification des stations et le choix des essences, ou encore aux typologies de peuplements forestiers, qui sont de plus en plus utilisés dans la rédaction des P.S.G. ! La Lorraine et l'Alsace sont largement pourvues de ces outils de qualité, n'ayons pas de complexe à les mettre en œuvre avec l'aide de nos techniciens.

Des outils plus « technologiques » sont devenus, depuis quelques années, les auxiliaires indispensables du gestionnaire forestier : le G.P.S. (Géo-Positionnement par Satellite) permet la saisie directe sur le terrain d'informations de toute nature localisées dans l'espace, le S.I.G. (Système d'Information Géographique) permet de les afficher sur des fonds cartographiques et de réaliser toutes sortes de traitements statistiques. Le résultat ? Bien souvent, votre forêt comme vous ne l'avez jamais vue !

Enfin, Internet est aujourd'hui un outil de communication quasi universel. Le site du C.R.P.F. propose de nombreuses informations, des documents-types (P.S.G., C.B.P.S., formulaires divers), le programme des réunions Rencontres-Nous avec inscription en ligne. Avant tout conçu comme un outil au service des propriétaires forestiers, il sera mis à jour, complété et enrichi dans le courant de l'année 2007.

Vous le voyez, la boîte à outils du propriétaire est bien fournie, et encore n'avons-nous pas tout cité ! Ils ont en tous cas tous un point commun : ils ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Alors n'hésitez pas à contacter vos techniciens habituels qui se feront un plaisir de vous conseiller !



Bois d'industrie, énergie, biomasse : le grand chambard

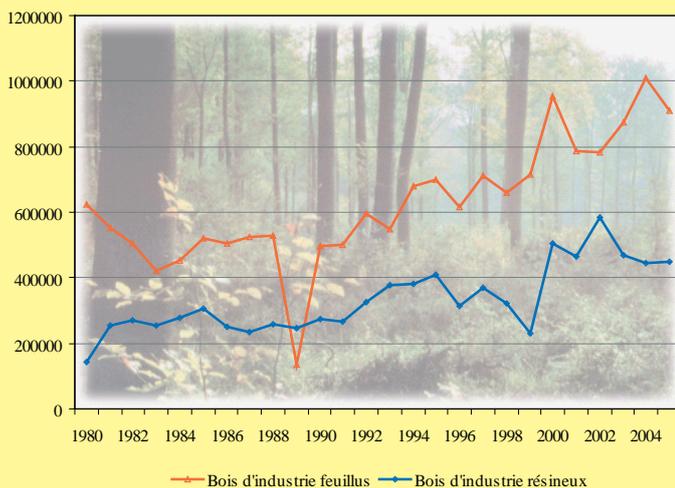
La reprise du bois de chauffage, les projets multiformes de bois-énergie font craindre chez les industriels du papier et du panneau une déstabilisation de leur activité. Dans l'immédiat, les prix sont revus à la hausse et les propriétaires forestiers doivent en profiter pour faire coupes et travaux jusqu'à présent non rémunérateurs.

Du bruit dans le Landerneau forestier : depuis 18 mois, projets, études et déclarations d'intentions sur le bois-énergie foisonnent, mais papetiers et panneauxiers posent le problème de la ressource de matière première disponible. Voici une synthèse (probablement non exhaustive) de la situation dans notre région.

La récolte forestière

Le graphique ci-dessous montre une augmentation régulière de la récolte de bois d'industrie depuis environ 1985, tant en feuillus qu'en résineux, traduisant l'importance des usines de pâtes et panneaux dans le Grand Est. En Lorraine durant cette période, les récoltes en bois d'industrie, en résineux comme en feuillus, ont presque doublé.

Evolution de la récolte de bois d'industrie en Lorraine (en m³) - Source Serfob Lorraine



Mais depuis 1999, la récolte des grumes de résineux (moins 18 %) et de feuillus (moins 40 %) est en baisse, tempête et effondrement du marché du hêtre obligent : la trituration «qui va avec» n'est donc plus exploitée.

Le bois de chauffage en bûches a repris pour le moins de la vigueur, mais bien malin celui qui pourrait donner des chiffres ! L'affouage est désormais un droit recherché. Tout ceci explique la tension des derniers mois et en tout état de cause, les prix ont notoirement augmenté.

Le bois-énergie dans tous ses états

A la suite des accords internationaux, la France est engagée dans un processus d'augmentation de la part des énergies renouvelables, spécifiquement dans les domaines de l'énergie thermique, électrique et des bio-carburants. Tous ces points se déclinent en « projets bois ».

Inserts, poêles et chaudières à bois bénéficient désormais de crédits d'impôts ; avec l'augmentation du fioul, ces installations se sont vendues «comme des petits pains», et la bûche devient un matériau recherché. La fourchette de prix se situe actuellement entre 45 et 60 € le stère livré en 30 ou 50 cm, jusqu'à 70 € en Alsace. «L'hiver n'a pas été rigoureux, les stocks existent, les prix vont se stabiliser» explique H. Evrard, exploitant et propriétaire forestier en Moselle.

La vente des appareils à granulés de bois («pellets») est également exponentielle : le granulé, fabriqué à partir de sciures ou de broyats, permet une alimentation automatique. Il n'y avait jusqu'ici pas de fabricant installé dans la région, mais ce n'est plus le cas depuis l'an passé (une unité fabriquant 10.000 tonnes est installée près de Colmar). D'autres projets sont à l'étude, par exemple un projet de 40.000 tonnes près de Monthureux-sur-Saône.

Les chaufferies collectives bois étaient historiquement alimentées par des déchets industriels. Dorénavant, beaucoup de collectivités se lancent dans des projets de chaufferies alimentées en plaquettes issues directement de la forêt. Ainsi dans les Vosges, avec l'aide du Conseil Général : en 2006, 22 chaufferies fonctionnaient et 36 étaient «sur le feu». Ainsi en Alsace, où le Conseil Régional incite à la création de chaufferies : il est prévu de passer en trois ans d'un besoin de 20.000 à 50.000 tonnes. Ces unités sont de taille modeste, suscitées par les municipalités qui y voient l'utilisation d'un gisement local et des emplois en milieu rural. Il n'en reste pas moins que la plaquette fabriquée en (ou au bord de la) forêt permet difficilement la rémunération du propriétaire (voir encadré).



La cogénération permettant, avec l'hydraulique et l'éolien, de fabriquer de l'électricité d'origine renouvelable, des programmes de centrales électriques à partir de biomasse sont à l'étude. Le projet le plus médiatisé en Lorraine consiste en l'installation de deux unités dans la vallée de la Moselle, en amont d'Epinal, qui consommeraient à elles deux 400.000 tonnes annuelles de bois. Mais ce projet achoppe sur les problèmes (entre autres) d'approvisionnement et rien ne prouve qu'il voie le jour en totalité. D'autres suivent leur bonhomme de chemin. Une unité est déjà réalisée liant cogénération et fabrication de pellets, à 30 km au nord de Montmédy en Belgique et qui nécessiterait la consommation de 320.000 tonnes de bois issu principalement de déchets industriels. On parle également d'un projet de 30.000 tonnes en limite de Meuse et de Haute-Marne, d'un autre dans l'Ouest des Vosges, et puis Strasbourg, Carling, Belfort,... que sais-je encore ?

Pour compléter la description de ce vaste maëlstrom, des recherches sont en cours sur la production de carburant à partir de ligno-cellulose, et plus opérationnel, sur la mise en place de taillis à courte rotation de peuplier, voire à très courte rotation de saules, sur des jachères agricoles.

Une charte bois bûche en Alsace, pourquoi ?

Le commerce du bois de chauffage a pris une ampleur certaine. L'interprofession alsacienne Fibois estime la quantité de bois bûche consommée à environ 540.000 stères par an. Dans ce contexte, une charte a donc été réalisée avec comme objectif :

- de promouvoir un bois bûche de qualité
- de rappeler certaines exigences techniques et de donner des recommandations nécessaires en terme de réception et d'utilisation du bois bûche
- d'identifier les entreprises qui respectent la gestion durable du patrimoine forestier
- et plus généralement de moraliser le marché !

Pour informer le plus grand nombre (grand public, négociants, installateurs de chaudière à bûches...), une plaquette d'information a été publiée. Pour tout renseignement sur cette charte, n'hésitez pas à contacter Vincent Morillon au 03.88.19.17.19, ou sur le site internet www.fibois-alsace.com/boisenergie.

Du côté des fabricants de pâtes et de panneaux

Devant tous ces projets, les tritrateurs mettent en avant leur rôle dans l'économie du Grand Est : 3.200 emplois, une consommation de près de 6.000.000 de tonnes de bois.

Après un été avec des stocks historiquement bas dans les usines, le marché s'est, depuis, un peu détendu.

Pour le bois d'industrie feuillu, les prix se situent aujourd'hui autour de 12 à 15 € la tonne sur pied, soit tout de même le double d'il y a un an.

«Les prix devraient se stabiliser à ce niveau» explique Marc Ameels, acheteur bois pour l'usine de pâte d'Harnoncourt. «Néanmoins nos stocks sont toujours très bas, car l'hiver trop peu rigoureux limite les débardages. Nous sommes obligés de compenser avec des bois d'importation du Portugal ou de la Baltique». La situation est moins aiguë pour la trituration de sapin-épicéa, mais avec 10 € le stère sur pied, le niveau de l'augmentation est d'environ 30 %.

La tempête de janvier 2007, avec de gros dégâts de résineux en Allemagne, devrait au moins momentanément calmer le jeu. On annoncerait déjà une baisse de quelques Euros (cf. brève en dernière page).

Et les propriétaires dans tout cela ?

Pour une fois, les producteurs sont du bon côté du manche, et la multiplicité des débouchés est positive. Seule l'installation de très grosses unités assècherait le territoire au détriment du tissu local.

Faisons un rêve : une filière harmonieuse devrait pouvoir faire cohabiter, sur des créneaux complémentaires, bois de trituration, bois bûches, plaquettes forestières.

«Si le bois de trituration devient rémunérateur, les propriétaires auront des revenus réguliers (plus réguliers que pour le bois d'œuvre) et ils s'intéresseront beaucoup plus à leur patrimoine. Cela aura des conséquences très positives pour l'ensemble de la filière» pronostique H. Evrard.

Philippe Laden - CRPF

Didier Daclin - Administrateur CRPF



Photo : Philippe Laden - CRPF

Plaquettes forestières, sylviculture et coopérative

La coopérative F&BE s'est spécialisée dans la récolte de plaquettes forestières ; elle est désormais, avec 30.000 tonnes par an, le premier producteur français.

«Nous n'avons pas choisi la facilité», explique Alain Jacquet, son directeur, «car nous voulons développer ce produit sans porter préjudice aux marchés traditionnels. La récolte de plaquettes forestières est le seul moyen de valoriser une ressource inutilisée, rémanents de coupes, bois de petits diamètres issus de dépressages, de premières éclaircies. Nous voulons ainsi promouvoir des opérations jusqu'à présent infaisables et dynamiser la sylviculture. Pour l'instant la rémunération du propriétaire est très faible et cela n'a rien d'étonnant ! Mais il y a des marges de progrès dans les méthodes d'exploitation, comme dans l'organisation, et je suis sûr que l'on peut faire mieux. Par ailleurs, je ne crois pas à un retour de la consommation du bois bûche : les contraintes du chauffage au bois traditionnel sont peu compatibles avec notre société presse-bouton».



L'association des propriétaires forestiers de Mognéville en Meuse

Située au sud-ouest de la Meuse, à quelques kilomètres de la Marne, la commune de Mognéville possède une des plus importantes surfaces forestières privées de Meuse, environ mille hectares.

Si cinq cents hectares appartiennent à un seul propriétaire, les cinq cents autres concernent plus de 300 propriétaires qui possèdent 1800 parcelles ! Regroupement en vue !

Située sur la région fertile de la Champagne humide, la petite propriété forestière, issue d'opérations concertées de reboisement du milieu du XIX^{ème} siècle, est principalement composée d'une futaie de chêne de grande qualité.

La commune accueille une importante scierie moderne, la scierie « Mallet » qui scie plus de 10.000 m³ de feuillus par an, principalement du chêne.

Une association toute neuve et dynamique

Des contacts fructueux avec la municipalité pour améliorer la desserte ont fait ressentir le besoin d'une structure représentative des très nombreux propriétaires forestiers. C'est ainsi qu'en février 2006 est née l'Association des Propriétaires Forestiers de Mognéville, première du genre en Meuse, qui regroupe à ce jour 20 propriétaires possédant environ 200 ha.

Sous l'impulsion de son jeune président Pascal Milot, elle est l'interlocutrice de la municipalité pour la réalisation d'un ambitieux projet de desserte forestière de trois kilomètres. Elle anime aussi le programme d'amélioration foncière et forme ses membres aux techniques sylvicoles avec le C.R.P.F. Lorraine-Alsace.

La desserte créée facilitera la commercialisation et elle permettra de vendre à leur juste valeur des bois de grande qualité.



De gauche à droite : MM. Guy PEROT, Bernard HONIAT, Pascal MILOT (Président), Gérard PEROT, Jack BILLET

L'entrée tempête

Le C.R.P.F. est intervenu en 2001 pour aider les propriétaires qui n'avaient pu trouver une solution pour écouler les chablis consécutifs à la tempête de 1999. Un chantier groupé organisé avec le Gedefor a permis de commercialiser à l'unité de produit 1.500 m³ de bois d'oeuvre pour 30 propriétaires (50 m³ pour chacun...), soit tout de même 75 K€ qui, sans cette opération, seraient restés en forêt !

Par ailleurs, une opération d'amélioration foncière mise en place en 2003 a permis de faire muter plus de 80 hectares. Il n'y avait quasiment aucune unité de gestion supérieure à 1 ha en 2002 ; il y en a désormais 50 ha, dont une propriété de 10 ha. Il reste du travail à faire, mais avoir amélioré 10 % de la surface totale en quatre ans, ce n'est pas négligeable ...

Au programme en 2007 :

- un rendez vous foncier par trimestre, qui permettra aux propriétaires d'étudier des échanges.
- deux formations : «les jeunes peuplements» au printemps et «l'exploitation forestière» en automne.

Exploitation en commun, amélioration foncière, desserte, association locale de propriétaires : une cohérence de projets concrets pour la mise en valeur de 500 ha de forêt privée.

Jean-Pierre Corvisier - CRPF



Homme des bois

**Jérôme de Pourtalès
sylviculteur, producteur,
consommateur,
administrateur**



Photo : Marie-Françoise Grillot - CRPF

Jérôme de Pourtalès n'aime pas parler de lui : sa discrétion est telle que l'on ressent quelque culpabilité à lui poser des questions. A 47 ans, il gère depuis plus de 20 ans l'un des plus importants groupements forestiers d'Alsace : le G.F. de la Verrerie. 1.600 ha sur sols gréseux des Vosges du Nord, à Mattstall. Sa forêt le fait vivre, ses arbres il les gère, ses grumes il les vend, ses bois il s'en chauffe... Une bonne façon de mettre en pratique ses études à l'E.B.S. (European Business School) et son B.T.S. de gestion forestière...

Votre profession : gérant du domaine forestier de la Verrerie. Quelles solutions mettez-vous en œuvre pour faire de cette forêt à vocation industrielle une forêt à vocation beaux bois ?

Cette forêt est arrivée dans notre famille à la fin du 19^e. Les peuplements feuillus, de très faible valeur, étaient traités à courte rotation (30 ans sur souche) pour produire du combustible pour les fours à verres. Après la fermeture de la verrerie, la gestion du domaine est passée d'un traitement en taillis à la conversion vers une futaie régulière, avec pour objectif la production de bois d'oeuvre. Vaste programme...

Les peuplements sont constitués à 65 % de feuillus (chêne, hêtre), le reste en résineux : pin sylvestre principalement, douglas et mélèze et quelques épicéas.

Vous arrivez maintenant à produire du chêne et du hêtre de qualité ?

Notre objectif est de faire des chênes de très haute qualité, de 80-90 de diamètre, en 180-200 ans et du hêtre de 70-80 de diamètre en 110-120 ans. Jusque dans les années 60, les scieurs de hêtre voulaient des fûts longs avec un accroissement fin. Aujourd'hui on cherche des bois à croissance rapide, moins hauts, moins nerveux.

Pour les résineux, l'objectif « gros bois » est-il toujours de mise ?

Il faut intégrer le fait qu'aujourd'hui, pour les résineux, gros n'est pas forcément un plus. L'outil industriel est calibré pour un type de diamètre standard. Il faut s'adapter et ne pas s'évertuer à faire vieillir les bois (ceci, bien qu'une unité de sciage de gros bois soit en train de s'installer en Alsace). On entend dire que l'épicéa a repris son cours d'avant tempête, c'est vrai, mais il n'en va pas de même pour nos marges...

Quel volume total annuel commercialisez-vous ?

Toutes essences confondues, je vends environ 6.000 m³ de grumes. Avec le garde du domaine, nous réalisons le martelage. Nous faisons ensuite appel à des E.T.F. (entreprises de travaux forestiers) qui abattent les grumes. Elles sont alors cubées, classées par qualité et débardées bord de route. C'est la vente en régie, pratique courante en Alsace. Pour chaque coupe, j'ai un listing par classe de diamètre, qualité et volume. Je vends au gré à gré à des scieurs locaux.

Et le bois de chauffage ?

Il y a un fort accroissement de la demande. L'Alsace est très sensible aux problèmes environnementaux. Je vends le bois « en long » : 2.500 m³ qui partent par camion. L'acheteur le façonne chez lui. Certains producteurs le vendent jusqu'à 40 €/m³. Personnellement, je le vends moins cher : je n'oublie pas que mes acheteurs habituels étaient présents quand j'ai eu besoin d'eux, au moment de la tempête...

Vous vous chauffez vous-même au bois ? sous quelle forme ?

J'ai une chaudière à plaquettes : elle chauffe les 3 maisons du domaine. Chaque année, un entrepreneur vient avec son broyeur, je lui fournis des bois ronds. En 1 journée, il broie les 300 m³ de plaquettes nécessaires à ma consommation annuelle. Le broyage coûte 3 €/le m³. Il faut ensuite stocker les copeaux pendant 4 à 6 mois le temps qu'ils sèchent. Avant d'opter pour ce chauffage, j'avais fait mes calculs : la plaquette me revient à 0,30 €/kW, contre 0,62 € pour E.D.F. et 0,80 € pour le fioul. L'intérêt, c'est que je fournis moi-même la matière première.

Vous prenez une place importante -mais toujours discrète- dans les organismes forestiers

Je suis administrateur du syndicat forestier d'Alsace et j'ai depuis très longtemps de très bons rapports avec le personnel du C.R.P.F. Lorsque Vincent Ott m'a demandé d'être administrateur du C.R.P.F. en 2005, il est vrai que j'ai longuement hésité. Je me suis décidé parce que je représente une surface importante et que je suis confronté, comme tous les propriétaires maintenant, à de multiples contraintes. Je pense notamment à Natura 2000, j'ai 60 ha « classés ». Nous avons toujours géré ces milieux en respectant leurs caractéristiques naturelles. On y trouve des espèces rares : osmonde royale, gonfle serpent, ... Mon principal reproche est que le classement et les contraintes induites représentent une sorte de sanction, alors que ces espèces existent justement parce que les forestiers ont bien fait leur travail. C'est notamment dans ce genre de situation que la présence -et la représentation- de notre profession de sylviculteur et gestionnaire privé est importante.



La gestion du recrû

Après l'exploitation d'un peuplement forestier, un recrû naturel (végétation ligneuse) ne manque pas de s'installer. Ami ou ennemi ? Plutôt ami, mais un ami d'humeur fantasque, à surveiller !

Sur certains sols, envahis par exemple par le genêt ou bouleversés par le tassement consécutif au passage de matériel lourd, le recrû peut faire défaut. Jusqu'à une période récente, il constituait la « végétation concurrente » pour la plantation ou la régénération naturelle monospécifique considérée comme « la » référence. Cette concurrence était donc à éliminer « coûte que coûte ». Si l'on considère le recrû comme un ami qui nous veut (peut-être) du bien, il va falloir utiliser ses compétences, ses ressources, mais aussi connaître ses inconvénients et, de toute façon, le surveiller attentivement. Lorsqu'il est laissé en accompagnement, le forestier l'appelle « le bourrage ».

Ses ressources

Quand il s'installe spontanément sur un blanc-étoc de feuillus ou résineux, il peut fournir un certain nombre de sujets d'essences adaptées à la station (souvent en nombre suffisant), que le forestier complétera ou non par l'installation de plants. Tout recrû, d'essences variées, s'il n'est pas éliminé rapidement, est le fournisseur officiel de la biodiversité en forêt.

Ses compétences

Il recrée une ambiance forestière. Dru, il peut limiter les impacts des gelées, d'une forte insolation ou des vents desséchants. Il peut aussi, surtout pour les semis d'essences appréciées par le gibier, fournir une certaine protection. A noter que les mêmes essences, plantées en complément, devront toutefois être protégées individuellement, au moins contre les dégâts de chevreuil. Il peut également servir de réservoir de sujets de substitution pour les semis désignés, ou les plants défaillants. En reconstitution résineuse, son utilisation est difficile car le bourrage occupe une partie appréciable du terrain. Elle pourrait s'envisager si l'on peut trouver, çà et là, des semis de feuillus qui constitueraient avec les résineux, un peuplement mixte (érables, hêtre/résineux, par exemple). Le mélange d'essences résineuses est également à rechercher, car il est, lui aussi, plus stable, sans omettre de veiller à construire des peuplements où les futures exploitations restent rationnelles.

Son utilisation

En reconstitution feuillue, le recrû s' imagine et se manie plus facilement. On peut l'envisager par deux méthodes différentes, selon que :

✓ le recrû n'est pas encore installé :

Les essences objectif peuvent être plantées à faible densité (au minimum, finale ou à son double), avec ou sans mélange d'essences, mais avec protection contre les dégâts de chevreuil. S'il s'installe, il ne manquera pas de place pour prospérer longtemps. S'il tarde à apparaître, vous ne serez pas gênés pour tailler et élaguer vos plants !

✓ le recrû est déjà installé :

Si son installation est récente, l'observation indiquera s'il comporte suffisamment de semis bien répartis d'essence(s) objectif. Dans un recrû plus ancien, on pratiquera la même recherche, après avoir ouvert des cloisonnements sylvicoles, tous les 10 à 15 mètres, d'axe en axe. Dans tous les cas, l'ouverture et l'entretien des cloisonnements sont indispensables, pour la surveillance de notre « ami ». Et, bien sûr, selon nécessité ou la sensibilité de chacun (et de l'état des ses finances), on enrichira ces recrûs par l'installation de plants d'essences adaptées en plus ou moins grand nombre.



Plant d'Aulne protégé dans le recrû

Ses inconvénients

Dans bien des cas, imaginer le recrû laissé sans surveillance qui gaine, taille et élague les arbres objectif est un rêve de propriétaire qui se transforme vite en cauchemar. Il faut contrôler le développement de cette puissante végétation : constitué soit de semis (toujours mieux installés que les plants) en majorité d'essences pionnières à croissance juvénile rapide, soit de rejets qui bénéficient d'un puissant enracinement, notre recrû est bien armé pour faire la guerre aux plants ou aux semis à éduquer. Enfin, vous n'y couperez pas, tailler et élaguer les arbres objectif reste fortement conseillé.

Sa surveillance

On peut admettre une concurrence latérale pendant les 5 premières années, en maintenant le recrû à distance des semis choisis ou des plants, par leur détournement. Ensuite, l'idéal serait que nos champions aient « la tête au soleil et le pied à l'ombre » ; c'est difficile, du fait des différences d'accroissement en hauteur souvent constatées. Et, en sylviculture classique basée sur de très fortes densités, le maintien du bourrage au-delà de ces 5 ans est illusoire. On constate qu'il est impitoyablement et rapidement éliminé pour favoriser le développement du plus grand nombre de plants ou de semis sélectionnés. Seules, les très faibles densités permettent au recrû de prospérer suffisamment longtemps pour jouer son rôle de bourrage et apporter cette touche de biodiversité tant souhaitée.

En résumé, l'utilisation prolongée du recrû comme peuplement d'accompagnement (bourrage) nécessite le choix d'un petit nombre de plants ou de semis d'essence(s) objectif. Elle exige des précautions incontournables :

- ✗ l'accès permanent aux sujets désignés (cloisonnements),
- ✗ leur détournement fréquent,
- ✗ la taille et l'élague artificiel sur une hauteur d'au moins 6 mètres.

Avec le recrû, rien n'est gagné d'avance ; qui l'eut cru ?

Christian Courrivault - CRPF



Photo : Christian Courrivault - CRPF

Occupons-nous donc du nécessaire et du suffisant

Le nécessaire est le nombre d'arbres objectif, conditionné par le diamètre d'exploitabilité que l'on se propose d'atteindre, selon l'essence choisie (cf. encadré). Dans la pratique, ce nécessaire s'avère le plus souvent suffisant, car les arbres intermédiaires, de faibles dimensions, ont des coûts de fabrication élevés par rapport aux volumes produits et aux récoltes à en escompter.

L'installation, la désignation et le suivi de sujets en surnombre, ou d'un bourrage dense vont réduire l'accroissement en diamètre des tiges objectif. Avec les changements climatiques annoncés, peut-on encore envisager des temps de production (pour les feuillus) de plus d'un siècle ?

La compression est le seul moyen qu'a trouvé le forestier pour fabriquer les fûts. Remplaçons donc cette compression par la croissance libre associée au sécateur : le temps presse !

Le nombre d'arbres objectif varie selon les essences. Si l'on se base sur les demandes actuelles des utilisateurs, on peut proposer les nombres d'arbres objectif/ha et les distances moyennes entre eux qui suivent :

Essence	Diamètre à 1,30 m	Nombre/ha	Distances moyennes
Chêne/hêtre	60 cm	70	12 x 12 m
Feuillus précieux	45/50 cm	125/100	9 x 9 m à 10 x 10 m
Sapin, épicéa, douglas	60 cm	280	6 x 6 m
Mélèze d'Europe	60 cm	120/125	9 x 9 m
Pin sylvestre	60 cm	150/200	8 x 8 m à 7 x 7 m

Plantations à basse densité dans le recrû : les premiers enseignements des placettes de référence

Après la tempête, le CRPF, avec l'appui de la Région Lorraine, a installé dix dispositifs d'essai de plantation à basse densité dans le recrû.

L'objectif est de tester l'utilisation de la repousse naturelle en complément de plantation à larges espacements (entre 300 et 600 plants/ha en moyenne). Les expérimentations sont réparties sur l'ensemble du territoire régional dans des régions et conditions naturelles variées.

S'il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions sur la réussite de ces plantations, un certain nombre d'observations a déjà pu être réalisé : les plants introduits ont bien repris et ont des formes satisfaisantes et l'apparition du recrû semble acquise sur tous les sites. En revanche, la composition et la qualité de ce recrû restent variables selon les antécédents cultureux, les travaux préparatoires (à noter : aucun site n'a fait l'objet de travaux au bull), les entretiens des plantations et, bien sûr, les conditions stationnelles et l'environnement forestier immédiat.

Ainsi, 7 ans après la tempête, l'ambiance forestière est réapparue partout, même si certains dispositifs restent un peu clairs, et le recrû pourra assurer un gainage des tiges d'avenir (toutes les placettes comptent plus de 500 tiges de recrû/ha et 7 sur 10 plus de 1.250 tiges/ha).

Concernant la composition du recrû, les résultats sont plus contrastés. Neuf parcelles sur dix comportent des brins d'essences précieuses qui pourront diversifier le peuplement installé. Cependant, la quantité de ces tiges est variable d'un dispositif à l'autre et, dans certains cas, n'aurait pas permis, sans plantation complémentaire, de constituer un peuplement d'avenir (5 dispositifs sur 10 présentent moins de deux fois la densité finale de tiges «objectif», et 2 comptent moins de 50 tiges/ha).

La qualité des tiges plantées est actuellement convenable et permet, sur l'ensemble des dispositifs, d'envisager des peuplements d'avenir. Mais, bien entendu, c'est l'évolution dans le temps de cette qualité qu'il faudra appréhender.

En conclusion provisoire, les techniques de plantation à basse densité, génératrices de coûts rivaux (selon Christian !) d'une sylviculture de luxe, doivent permettre de construire des peuplements d'avenir. Dans cette perspective, l'utilisation, le contrôle du recrû et le suivi rigoureux des tiges plantées constituent des facteurs indispensables de réussite.





Arbre au vert

Biodiversité, tu me plais...

La gestion forestière courante peut-elle «s'embarrasser» du respect de la biodiversité ?

Un guide transfrontalier (à paraître bientôt) met clairement à jour les impacts des pratiques forestières usuelles sur toutes les populations d'occupants de la forêt.

Wallonie, Lorraine, Luxembourg ont travaillé main dans la main à cette brochure dont la sortie est annoncée pour la fin du premier trimestre de cette année. Gestionnaires, naturalistes et scientifiques, ils ont tous contribué à sa rédaction. Une vraie biodiversité parmi les auteurs !!

Une cinquantaine de pages, richement documentées et illustrées par des photographies, et sept fiches thématiques différentes : la composition des peuplements, leur structure, les lisières et zones ouvertes en forêt, les arbres à cavité et le bois morts, les milieux particuliers associés à la forêt, la prise en compte de la qualité des exploitations et des travaux et enfin la recherche de l'équilibre forêt-ongulés.

Thème par thème, fiche après fiche, le gestionnaire et le propriétaire trouveront des recommandations pour préserver la biodiversité. Et le plus souvent, ces conseils correspondent à des pratiques largement répandues.

Dans chaque fiche, le point fort est la description précise des «retombées», en termes de biodiversité, de la mise en œuvre des choix forestiers, suivie de la présentation des recommandations de gestion. Une conclusion vient résumer à chaque fois l'esprit de la proposition. Par exemple, laisser du bois mort en forêt offre à la faune et à la flore une multitude d'habitats tout à fait particuliers. Nettoyer ou ratisser la forêt en enlevant tout le bois à terre pour faire propre n'est pas recommandé car la décomposition du bois enrichit le sol en minéraux.

Ainsi une forêt avec du bois mort n'est pas une forêt sale ni malade, mais une forêt bien vivante !



La Sittelle

Un glossaire et une liste de contacts viennent compléter le contenu du guide.

Ainsi, faire de la biodiversité une réalité effective, tout en préservant la fonction économique assurée par

la forêt, constitue une ligne directrice forte qui a toujours alimenté les réflexions du groupe de travail transfrontalier.

Ce guide sera disponible sur simple demande au C.R.P.F. Lorraine-Alsace pour le 2^{ème} trimestre 2007. N'hésitez pas à nous contacter !

Stéphane Asaël - CRPF



Gestion de la végétation proche des lignes électriques

Une charte de bonnes pratiques

Pour un propriétaire, la présence d'une ligne électrique dans sa forêt est souvent synonyme de contraintes et de difficultés de gestion.

Entre les gestionnaires du réseau électrique (E.D.F. Distribution, R.T.E.) et les propriétaires forestiers, le courant ne passe pas toujours très bien... En cause le plus souvent, des élagages -voire même abattages- dictés par le souci, certes louable, d'assurer la sécurité des lignes et de la fourniture d'électricité, mais parfois réalisés dans des conditions peu satisfaisantes, et sans l'avis du propriétaire qui découvre un peu tard les éventuels dégâts, constatant avec amertume que les électriciens ne sont pas des sylviculteurs...



Les principales dispositions de la Charte

Cette charte réunit autour d'engagements partagés les principales parties concernées : E.D.F., R.T.E., Forestiers Privés de France, les C.R.P.F., les Chambres d'Agriculture, l'O.N.F. et les entreprises de travaux (via E.D.T., Entrepreneurs Des Territoires). Ces engagements portent en priorité sur l'entretien des lignes existantes et non la création ou l'élargissement de lignes qui font l'objet d'une procédure spécifique d'enquête et d'indemnisation.

Avant travaux

R.T.E. s'engage à informer à l'avance les propriétaires de manière collective (par les Syndicats, les mairies, les C.R.P.F. et Chambres d'Agriculture qui s'engagent à la diffuser) mais aussi individuelle dans toute la mesure du possible. En retour le propriétaire, prévenu suffisamment à l'avance, s'engage à signaler toute contrainte particulière, voie d'accès privilégiée, souhait éventuel de réaliser lui-même les travaux (possible, mais déconseillé et soumis à conditions...).

Pendant et après travaux

E.D.F. et R.T.E. s'engagent en particulier à tenir compte des signalements effectués par le propriétaire, à veiller à la remise en état et au nettoyage de la zone de travaux, et à répondre aux questions et réclamations des propriétaires.

Cette charte, signée pour 3 ans en décembre 2006, fera l'objet d'une évaluation après sa première année d'application.

Vous êtes concernés, vous voulez en savoir plus ? Le texte complet de cette charte est disponible auprès du C.R.P.F. Lorraine-Alsace ou de votre syndicat.

Etienne Roger - CRPF

Parole à...

La Propriété Privée reste fragile

Le droit de propriété peut-il encore être bafoué de nos jours ? Dans le département de la Moselle, les forestiers privés ont su défendre une adhérente qui s'est battue pendant près de 2 ans pour faire valoir ses droits de propriétaire. Aujourd'hui l'honneur est sauf !

L'affaire fait grand bruit dans la vallée de la Fensch entre juillet 2005 et janvier 2007. Seule la presse indépendante rapporte les innombrables péripéties de cette guerre du bois d'Algrange, entièrement détruit pour les besoins d'une juste cause, à savoir l'ennoyage des galeries minières du bassin ferrifère nord du département qui a fait la richesse du sous-sol lorrain et dont la sidérurgie a longtemps vécu.

Afin d'alimenter une partie de la ville de Thionville avec les eaux d'exhaure, une plate-forme de forage, servant à creuser un puits de 130 m de profondeur pour l'aération de la conduite, doit être aménagée pour la fin novembre 2005. C'est la date butoir de l'arrêt du pompage fixé par arrêté préfectoral. Le choix du terrain se porte en mai 2005 sur une forêt de la commune d'Algrange, appartenant à Mme Bernard Mayot, adhérente du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Moselle.

Veuve depuis un an, cette propriétaire est peu versée dans les affaires. Devant l'insistance du technicien de la ville, elle signe contre son gré un document sans en-tête, autorisant uniquement l'arpentage de sa forêt en vue d'un projet futur, non précisé.

La propriété mal-menée

C'est alors que peu de temps après, sans demande d'expropriation ni promesse de vente, sans autorisation des services forestiers, sans accord du conseil municipal, le service des eaux de la ville fait raser la forêt, déraciner l'emprise d'une route d'accès et d'une plate-forme décaissées dans un terrain à risque d'éboulement, en zone rouge, inconstructible. Incroyable ! Les grumes sont évacuées sans que personne ne puisse dire vers quelle destination ! Les rémanents sont brûlés. Devant l'inertie de la commune qui offre 16 € de l'are de compensation et le désintéret de la préfecture avertie par les «Forestiers Privés de Moselle», la propriétaire porte plainte tous azimuts et demande assistance à son syndicat qui assure la défense des propriétaires adhérents, soit 12.000 hectares de forêts, contre toute agression de ce genre. Il organise rapidement une manifestation sur le terrain en présence des médias. La presse et la télévision commentent largement l'événement.



Photo : Philippe Bernard-Michel

SYNDICAT des PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS de la MOSELLE

Concurremment

les premiers éboulis du talus à plus de 45° font craindre à la propriétaire l'arrêt de l'alimentation en eau de sa demeure qui se fait grâce à une source, située à 50 m de la zone déforestée et talutée. Elle demande une garantie de prise en charge par la commune de Thionville en cas de tarissement. Le temps passe, une année entière ! Réunions en préfecture, lettres, menaces de l'opposition du conseil

municipal, articles de presse mandatés par les forestiers privés. On parle d'une nouvelle «Manon des sources» et du «forage de la discorde».

Heureuse conclusion

Les amis de la forêt, grâce à leur ténacité à défendre le droit de propriété et à soutenir cette propriétaire, spoliée de façon vraiment cavalière, sont parvenus à convaincre le Député-Maire qui n'a cessé de clamer son innocence, agissant pour le compte de l'exploitant minier, protégé par l'arrêté préfectoral et arguant, il est vrai, de la notion de bien public qui ne peut lui être reprochée. Il aura fallu vraiment beaucoup de temps et d'énergie pour qu'un acte de vente en bonne et due forme soit enfin signé entre les deux parties, fin janvier 2007. Le prix de la transaction se monte à 10.000 € l'hectare de forêt. Il inclut la prise en compte, par la commune, de la source en cas de rupture causée par tout affaissement occasionné par les travaux, et le dédommagement du fermier qui abritait ses bêtes sous les arbres. La conclusion heureuse et honorable de cet événement plutôt

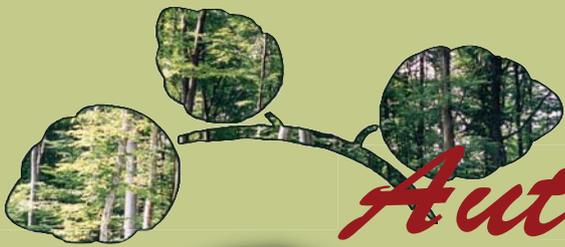


Photo : Philippe Bernard-Michel

rocambolesque montre l'importance de faire partie de la grande famille des «Forestiers Privés de Moselle», syndicat qui permet aux propriétaires isolés d'exister en tant que force représentative et dissuasive capable de défendre le droit de propriété avec succès.

Philippe Bernard-Michel Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Moselle

Les Forestiers Privés de Moselle remercient chaleureusement Nicolas Rondeau, juriste à la Fédération Nationale des Forestiers de France, pour ses conseils avisés. Ils ont été sensibles à l'appui déterminant de Harold Labesse, directeur de cabinet du Député-Maire de Thionville. Ils restent à la disposition des services techniques de la ville pour étudier toute solution durable de confortement du talus de la plate-forme, actuellement très dangereux pour l'environnement du site.



Autour de nous...

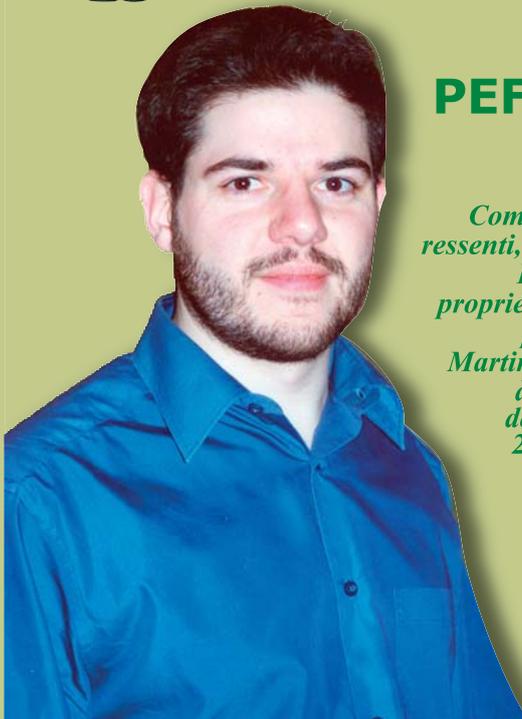


Photo : Marie-Françoise Grillot

Jérôme Martinez PEFC : le certificat de bonne conduite de vos forêts

Comment Pefc est-il ressenti, aujourd'hui en Lorraine par les propriétaires forestiers privés ? Jérôme Martinez, qui succède à Aurélien Haaz depuis septembre 2006 en tant que permanent à Pefc Lorraine, nous fournit des éléments de réponse. Il a 26 ans, 2 B.T.S., et déjà 5 années d'expérience dans la filière bois...

La gestion durable est d'actualité, mais que signifie-t-elle, concrètement ?

La notion de «gestion forestière durable» a été consacrée par le Sommet de la Terre à Rio en 1992, puis mieux définie aux conférences d'Helsinki et Lisbonne.

Mais, en forêt, on fait du durable depuis longtemps et on le fait bien. Et on le fera de mieux en mieux grâce aux outils de gestion (PSG, CBPS). Cette notion n'est cependant pas intégrée par le grand public : 1 français sur 2 croit que notre forêt est en péril, alors qu'elle est en constante croissance !

Adhérer à Pefc c'est assurer (et rassurer) le consommateur qu'en achetant des bois certifiés, il contribue à la gestion durable des forêts. C'est concrétiser le fait que consommer du bois, c'est bien pour la forêt.

Voulez-vous rappeler brièvement l'historique de PEFC ?

Ce système a été créé en 99 par 6 pays européens qui souhaitaient mettre en place une certification applicable aussi aux petites forêts et tenant compte des particularités locales. Il a ensuite été décliné dans différents pays du monde.

Ainsi est né, en 2002, Pefc Lorraine, associant les producteurs (propriétaires forestiers publics et privés), les transformateurs et distributeurs (industries du bois) et les consommateurs (environnement, chasseurs, ...).

5 ans après, où en sont les adhésions, plus particulièrement en forêt privée ?

En Lorraine, toutes les domaniales sont certifiées, ainsi que 57 % des communales. En forêt privée, nous en sommes à 21 %, c'est-à-dire 53.616 sur 254.012 ha. 645 propriétaires privés se sont engagés dans ce processus de qualité. On ne fait pas de démarchage, pas de porte-à-porte. Cette adhésion doit être une volonté du propriétaire. Les premiers ont adhéré par «philosophie». Maintenant, ils adhèrent plutôt lorsqu'ils ont des bois à vendre.

Quel est, à votre avis, l'argument le plus fort pour que chaque propriétaire comprenne l'intérêt qu'il a à rejoindre Pefc ?

Il doit prendre conscience qu'il fait partie d'une filière, qu'il est un producteur, fournisseur de matière première. Un label de qualité est toujours un plus au niveau commercial. Pour apposer le logo Pefc sur leurs sciages, les scieries doivent justifier qu'au moins 70 % de leurs bois proviennent de forêts gérées durablement. Le consommateur qui achètera un produit fini en bois, ou à base de bois, pourra ainsi entériner l'idée que le bois est un matériau renouvelable et que donc «consommer du bois, c'est bien pour la forêt».

Les engagements Pefc modifient-ils le comportement du gestionnaire ? Car, finalement, la gestion durable, ce n'est ni plus ni moins que ce que l'on nommait la «gestion en bon père de famille»

Pour les propriétaires qui ont une gestion respectueuse, et ils sont une majorité, cela ne change rien. Ils ont à rédiger un PSG ou à signer un CBPS. Pour les travaux, ils font appel à des entreprises qui ont adhéré à la charte de qualité de travail en forêt (ou ils la leur font signer).

L'engagement se fait sur 5 ans pour une somme très modique (voir ci-dessous).

Pensez-vous qu'un jour, toutes les forêts seront certifiées ?

Je ne sais pas si ce jour arrivera... L'adhésion est signée par le propriétaire, et non attachée à la forêt. Lors de successions, les héritiers peuvent ne pas la continuer. Et puis, le cahier des charges va évoluer au fur et à mesure des connaissances...

2007 est le début de notre 2^e «quinquennat». Cela veut dire que les premiers adhérents Pefc doivent renouveler leur adhésion. Nous pourrons ainsi faire le point, voir ce qui a marché et ce qui reste à améliorer...

Ce qui est sûr, c'est que nous comptons sur une plus forte mobilisation des forestiers privés !



Interview réalisée par
Marie-Françoise Grillot - CRPF

Où ?	PEFC Lorraine, 15 bd Joffre - 54000 Nancy ☎ 03.83.37.54.64
Combien ?	Pour 5 ans : Frais de dossier = 10 € + cotisation à l'ha = 0,50 €/ha
Pourquoi ?	Les réponses sont multiples, en voici 3 qui me semblent importantes : <ul style="list-style-type: none"> • Parce que chaque propriétaire est un producteur • Parce que consommer du bois fait du bien à la forêt • Parce que la gestion durable nous concerne tous



Au coin du bois

Nous sommes-nous bien rencontrés en 2006 ?

«Rencontrons-nous» est un programme de réunions forestières en Lorraine et Alsace, qui nous accompagne tout au long de l'année en nous proposant des informations sur une variété de sujets. Que dit l'année 2006 ?

Rencontrons-nous 2006 s'est achevé le 18 novembre sur une réunion haut-rhinoise. Il avait débuté le 18 mars, en Moselle, avec la journée des syndicats de Meurthe-et-Moselle et Moselle.

Le temps des comptes

8 mois d'activité pour un programme de formation riche de 22 réunions soigneusement concoctées pour les propriétaires et gestionnaires forestiers. Aux fourneaux, la plupart des organismes de la Forêt Privée des deux régions ! Dans les marmites cette année, on trouvait une bonne poignée de sylviculture, épicée de quelques pincées environnementales, fiscales, cynégétiques et économiques.

On vient et on revient

Au total, on dénombre 707 participants, auxquels on ne manquera pas d'ajouter les 570 meusiens d'un jour, qui se sont retrouvés le 30 septembre pour la grande journée de la Forêt Privée, longuement décrite dans Floreal n° 66.

Un département fait toujours le plein d'inscrits, le Haut-Rhin, où le même groupe d'assidus sort toujours du bois en même temps pour venir aux rendez-vous.

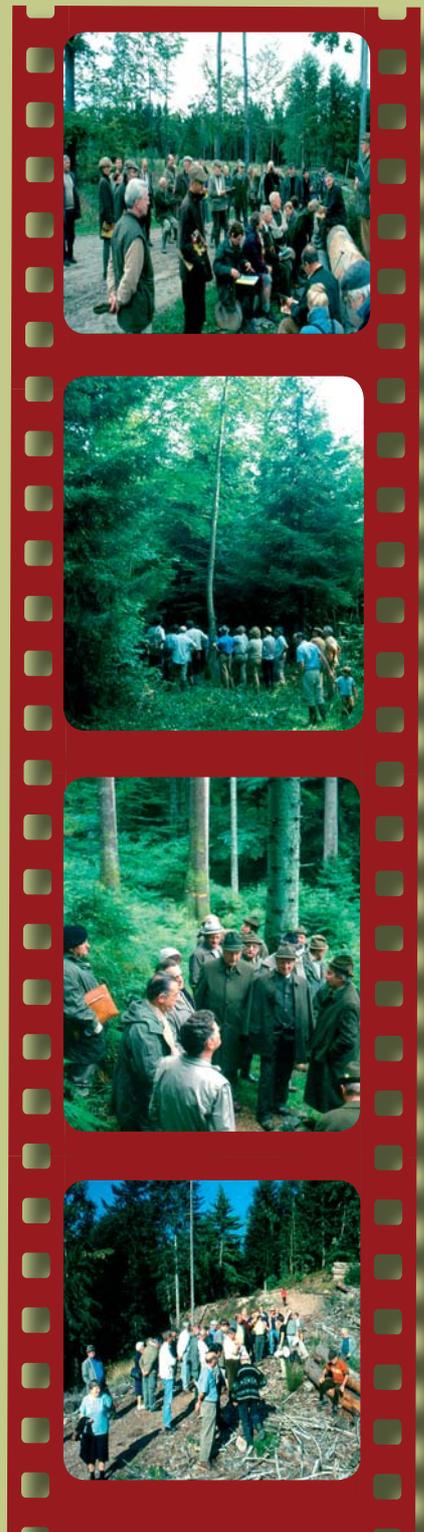
A ces rencontres, il y a donc les fidèles, attachés à leur département, leurs techniciens forestiers, leurs problématiques forestières locales. Et il y a aussi les occasionnels qui se laissent séduire par un thème ou un intervenant et qui alors, n'hésitent pas à faire des kilomètres.

Mais toujours, il y a le plaisir de retrouver des compagnons qui parlent la même langue, celle du forestier.

Le programme 2007 a été envoyé avec le dernier Floreal de l'année 2006. Retourner le coupon-réponse, joint au programme, nous signale vos intentions pour l'année. Mais, à tout moment, vous pouvez vous inscrire aux rencontres qui vous intéressent. Nous vous rappelons les toutes prochaines :

Dates	Thèmes	Lieux	Organisation
Samedi 17 mars	Journée des Syndicats 54 et 57 Que faire des vieux peuplements résineux qui ont résisté à la tempête ?	Val et Châtillon (54)	Syndicat 54
Vendredi 23 mars	Quelle sylviculture pour limiter les dégâts de chevreuil en plaine ?	Vaubécourt et environs (55)	CRPF
Vendredi 30 mars	Perspectives d'évolution des marchés du bois et de la valeur des forêts : les propriétaires doivent-ils avoir confiance en l'avenir ?	Bas-Rhin	F.P.A.
Samedi 14 avril	Que faire de sa parcelle après une coupe rase sanitaire (choix d'essences, dégageement, période d'intervention...) ?	Lapoutroie (68)	CRPF
Mardi 17 avril	Les papeteries d'Etival-Clairefontaine vous invitent à découvrir leur usine	Etival-Clairefontaine (88)	CRPF
Vendredi 27 avril	Non... respecter la biodiversité n'est pas une contrainte pour la gestion forestière !	Tanconville (54)	AFPE
Samedi 12 mai (1/2 journée)	La gestion des régénérations naturelles	Vosges	Syndicat 88
Vendredi 8 juin	Changements climatiques : quelles incidences sur nos forêts ?	Schiltigheim (67)	CRPF

Anne Madesclaire - CRPF



Photos : UFE/FVFE, Stéphane Asaël - CRPF



De feuilles en aiguilles

Lorraine-Alsace

Le train de la terre

Cette exposition itinérante, ouverte à tous, a circulé dans toute la France du 1^{er} au 22 février. Elle s'est arrêtée dans 22 grandes villes dont Nancy et Strasbourg. Les forestiers privés étaient présents à ce rendez-vous aux côtés du Président Plauche-Gillon et des agriculteurs. Les visiteurs ont pu constater combien les produits agricoles et forestiers faisaient partie de leur vie quotidienne, même dans les applications les plus inattendues (avez-vous déjà soupé dans une assiette en bois de hêtre déroulé ?). Le bois un matériau d'avenir, le message est semble-t-il bien passé.

Elle nous servira de guide, Nathalie !

Le grand prix Jean Dufrenoy a été attribué à Nathalie Bréda, directeur de recherche à l'Inra de Nancy, Nathalie Bréda est bien connue des forestiers privés pour les passionnantes interventions qu'elle effectue dans nos réunions forestières, de la Meuse à l'Alsace, des Fogefor aux Syndicats, sur les changements climatiques.

Alsace

Félicitation à M. Maechler

M. Maechler, Président du Syndicat Régional des Scieurs et Exploitants Forestiers d'Alsace, a été promu au rang de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'Alsace 1^{ère} région certifiée de France

L'Alsace, avec 74,35 % de surface forestière certifiée, conserve sa palme de la certification. Ceci est surtout dû au poids de la forêt publique avec 76.955 ha de forêt domaniale et 142.816 ha de forêt communale certifiés. Ses 15.515 ha certifiés permettent à la forêt privée de tenir un rang honorable, mais on est encore loin d'avoir «fait le plein».

Construction bois

Si la construction bois ne représente actuellement au niveau national que 4 % du marché de la construction de maisons individuelles, l'Alsace montre l'exemple avec 8 %. Afin d'alimenter cette dynamique régionale, l'interprofession Fibois met en place des formations à destination des bureaux d'études techniques, des maîtres d'œuvre et dans une moindre mesure, des maîtres d'ouvrage.

La plus importante des fonctions...

C'est tout fin janvier que Vincent Ott et Isabelle ont accueilli leur petit bébé. Il s'appelle Stanislas et nous lui souhaitons la bienvenue !

Un rayon de soleil à Colmar...

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de la petite Elsa au foyer de Fitta et Thierry Bouchheid, notre technicien haut-rhinois.

Lorraine

Ça alors !!

Après près de 30 ans de bons et loyaux services auprès de l'interprofession, André Scheer a quitté le Gipeblor fin janvier. C'est Emmanuel Cuchet, jusqu'alors ingénieur à la station Afocel Nord-Est, qui lui succède au poste de secrétaire général. Un grand merci à André pour tout ce qu'il a fait au service de la filière forêt bois lorraine, qui ne serait peut-être pas ce qu'elle est sans lui, et bon vent dans sa nouvelle vie.

L'ambition de «Chênes de l'Est»

Le groupe mosellan, spécialiste du parquet, vient de recevoir le prix de l'ambition dans la catégorie «croissance», pour la région Grand Est. Ce prix national, créé par la Banque Palatine en partenariat avec La Tribune, est destiné à valoriser la réussite des PME et PMI.

La ville ne mangera pas la forêt !

Alban Depaix est en stage au CRPF pour 6 mois dans le cadre de son master. Il doit mettre en place des outils pratiques afin de mieux prendre en compte les questions d'urbanisme en lien avec la forêt (plans locaux d'urbanisme, réglementations de boisements...).

France

Un nouveau président chez les experts forestiers

Le 16 janvier, Roland Susse a été élu président de la Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois. Il succède à François Paliard qui, après 7 années de présidence, n'avait pas souhaité se représenter.

Europe

Ouragan Kyrill

Le 18 janvier, les vents de l'ouragan kyrill ont soufflé sur l'Europe et mis à terre 54 millions de m³. Les pays les plus touchés sont l'Allemagne (22 millions de m³), la Suède, la République Tchèque, l'Autriche, la Pologne, les pays baltes... Les professionnels sont plutôt rassurants : ils pensent que les volumes abattus pourront être absorbés cette année par le marché. La France, quant à elle, a été quasiment épargnée...

Le DEFI Travaux est arrivé !

Dispositif d'Encouragement Fiscal aux Investissements

Les propriétaires ou les porteurs de parts de groupements forestiers effectuant des travaux dans leur forêt, à compter de l'année 2006 incluse, peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu. Cela concerne donc la prochaine déclaration de revenus. On attendait l'instruction fiscale ad-hoc. Elle est arrivée le 14 février 2007 sous le nom de «5-B-6-07» au bulletin officiel des impôts et peut être consultée sur le site du C.R.P.F. de Lorraine-Alsace.

En résumé, il faut avoir 10 ha d'un seul tenant et un plan simple de gestion, et les travaux de sylviculture et de desserte sont éligibles. La réduction d'impôt est égale à 25 % du montant des dépenses plafonnée à 1.250 € pour un célibataire et 2.500 € pour un couple.

A noter qu'avoir obtenu une subvention sur les mêmes travaux ne change rien à la donne. Pour tous renseignements, 03.87.31.67.72.

Philippe Laden - CRPF



FLOREAL

édité par le

Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace

41, Avenue du Général de Gaulle - 57050 Le Ban Saint-Martin
(03.87.31.18.42 ☎ 03.87.30.66.36)
Site internet C.R.P.F. "www.crfp.fr"
Site internet Forêt Privée "www.foretriveefrancaise.com"

Responsable de la Publication
Philippe Bernard-Michel

Directeur de la Publication
Etienne Roger

Rédactrice en Chef
Anne Madesclaire

Secrétaires de Rédaction
Marie-Françoise Grilloit, Thierry Bouchheid

Mise en Page
Mireille Florimond

Imprimerie S.P.E.I. - Pulnoy (54)
N° I.S.S.N. : 1266-796 X - CPPAP n° 0608 B 07968
Numéro tiré à 10.000 exemplaires
Abonnement gratuit
Dépôt légal à parution

Imprimé sur papier certifié PEFC

